

Sommaire

Page 1 :

Editorial

✘ L'ADEMUB a 20 ans !

Page 2 :

✘ **Bilan Carbone** de l'Agglo du Val d'Orge *ou comment réduire nos émissions de gaz à effet de serre*

Pages 3 et 4 :

✘ **Eau Potable** : Régie ou délégation de service public ? *Le Val d'Orge devra choisir !*

✘ Brève : Révision du PLU de Brétigny

✘ **Assemblée Générale 2012**

✘ « Sortie Nature » en baie de Somme en mai 2012

Pages 5 et 6 :

✘ Qui a besoin d'une ligne TGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon ?

Page 7 :

✘ Brève : Du compost avec les déchets des cantines

✘ Brève : Aménagement de voirie autour du pont du Cinéma

✘ **Base aérienne** : l'agriculture biologique prend l'avantage

Page 8 :

✘ **Affichage illégal** : Brétigny prépare un nouveau règlement

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

Editorial

L'ADEMUB a 20 ans !

L'ADEMUB vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2012. Nous vous souhaitons, à vous et à votre famille, de voir vos espérances comblées tant au niveau personnel que professionnel, dans un environnement sain et préservé.

Voilà déjà 20 ans que notre association lutte pour défendre notre environnement et obtenir une urbanisation maîtrisée à Brétigny et dans les villes environnantes. 20 ans, depuis ce jour où notre regretté fondateur, Paul SIMON, a relevé le défi et, avec une poignée d'amis, créé l'ADEMUB.

Le temps a vite passé et, malgré notre engagement, nous ne pouvons pas dire que l'évolution de notre cadre de vie soit satisfaisante. L'urbanisation a été intensive. De nombreux hectares de terres agricoles ont disparu au profit d'habitations de plus en plus compactes. Les entrepôts logistiques se sont multipliés, comme les grandes surfaces commerciales. Nous continuons de penser que le quartier Clause compte un nombre trop important de logements au regard des contraintes urbaines et environnementales, et nous restons perplexes sur la qualité architecturale de cet éco-quartier, même si on y enregistre des avancées sur le plan environnemental.

Certes, nous avons pu infléchir certaines évolutions. L'un de nos premiers combats, dans les années 90, contre le site de stockage des déchets de la SOREDIV à la Moinerie, s'est avéré payant. Le parc de 7 hectares, prévu sur le site Clause, résulte en partie de nos préconisations. Nous sommes parvenus à instaurer un dialogue constructif avec l'agglomération du Val d'Orge et avec la Ville de Brétigny sur les circulations douces. Après quelques vicissitudes, le principe de l'implantation d'un pôle agrobiologique sur le site de la base aérienne semble désormais acquis. Malgré certains désaccords persistants, l'approche des élus locaux s'infléchit et les thématiques du développement durable commencent à faire leur chemin. Mais, globalement, nous n'avons pas été assez entendus. Si nous percevons une profonde sympathie pour notre action chez les Brétignolais, un intérêt constant pour notre publication, une croissance régulière des adhésions, nous constatons que le mouvement en faveur de l'écologie ne pèse pas encore assez lourd. Votre engagement à nos côtés doit être amplifié ! Malgré ces réserves, signe de notre exigence, nous fêterons avec satisfaction ces 20 ans d'existence, car tenir aussi longtemps pour une association qui défend l'intérêt général est déjà une gageure.

Ce sera l'occasion de vous convier à partager avec nous, au cours des prochains mois, des moments de découverte, d'informations, d'échanges et de débats : une journée dans le magnifique parc du Marquenterre en baie de Somme, un festival du film d'environnement organisé avec le Ciné 220 en octobre... sans oublier la poursuite de notre campagne en faveur de la nature et de la biodiversité.

Nous n'oublions pas que 2012 sera une année difficile, marquée par des élections nationales et par une crise économique sévère qui peut conduire certains à croire que l'environnement est redevenu un sujet secondaire. Rappelons à ce sujet que des pays voisins, comme l'Allemagne, ont fait le choix d'une politique forte favorisant les énergies renouvelables, et s'en tirent mieux que la France. Mais la crise de la dette peut être aussi une bonne raison pour abandonner des projets coûteux et controversés au profit de solutions plus raisonnables. Ainsi, ne vaudrait-il pas mieux « geler » les hectares disponibles de la base aérienne, le temps de terminer Valvert et de réfléchir à une affectation de ces espaces plus conforme aux impératifs écologiques et économiques du XXI^e siècle ? De même, ne serait-il pas préférable d'abandonner la ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon au profit d'une rénovation moins onéreuse des lignes classiques existantes ?

En tant qu'électeurs, vous pouvez rappeler aux candidats l'importance de pérenniser et d'amplifier les acquis du Grenelle de l'Environnement. Et, en tant qu'acteurs dans la cité, vous pouvez aussi nous rejoindre et adhérer à l'ADEMUB !

Bilan Carbone de l'Agglo du Val d'Orge

ou comment réduire nos émissions de gaz à effet de serre

La communauté d'agglomération du Val d'Orge, 9 communes regroupant 125.794 habitants, vient de réaliser son Bilan Carbone®. Celui-ci a été présenté en novembre aux membres du Conseil local de développement où siège l'ADEMUB. Analyse et perspectives.

Rappelons qu'un Bilan Carbone® sert à évaluer les gaz à effet de serre (GES) émis par toute unité fournissant un produit ou un service. Il permet à la fois d'identifier les postes les plus émetteurs tout en montrant notre dépendance aux énergies fossiles et non renouvelables participant au réchauffement climatique. Il révèle ainsi notre vulnérabilité présente et future à la hausse du prix des énergies, toutes indexées directement ou indirectement sur le prix du pétrole.

La méthode Bilan Carbone® (BC®) de l'ADEME, initialement prévue pour les entreprises, a été adaptée aux collectivités territoriales en répartissant les émissions sur 2 volets :

- **Patrimoine et Services** : émissions de gaz à effet de serre dues au fonctionnement propre de la collectivité : immobilier administratif (mairies, siège de l'Agglo, bâtiments publics...), culturel et sportif (piscines, théâtres...), déplacements des personnels, ramassage et traitement des déchets, etc.
- **Territoire** : émissions des résidents du Val d'Orge (dont les 22.519 Brétignolais), que ce soit le chauffage des logements, les déplacements domicile-travail, le ramassage et le traitement des déchets, etc.

Quelques données fournies lors de la présentation

Emissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO₂ par an

- **Patrimoine et Services : 30.400 tonnes équivalent CO₂**. 1er poste : Traitement des déchets et collecte, 52% du total.
- **Territoire : 784.750 tonnes équivalent CO₂**. 1er poste (31%) : déplacement des résidents, 2ème poste (28%) : chauffage résidentiel (24%) et chauffage urbain (4%), 3ème poste (27%) : alimentation.

Emissions en tonnes équivalent CO₂ par habitant : 6,2 t

Emissions globales : environ 1 million de tonnes équivalent CO₂.

Il nous a en effet été précisé qu'il avait été décidé de ne pas présenter les émissions des entreprises du Val d'Orge (on se demande pourquoi !), soit environ 145.000 tonnes équivalent CO₂, ce qui porte les émissions totales, d'après notre calcul, à environ 1 million de tonnes équivalent CO₂, soit **un ratio d'émission par habitant compris entre 7 et 8 tonnes équivalent CO₂, valeur supérieure à la moyenne nationale.**

Etablir un plan climat pour des solutions à long terme

Ce Bilan Carbone® pour l'Agglomération du Val d'Orge est un premier pas que nous saluons. Il convient de rappeler à ce propos deux objectifs. Le premier à très court terme est l'objectif « des 3 fois 20 » fixé par le Grenelle de l'environnement d'ici à 2020 : 20% de réduction de GES, 20% de réduction d'énergie primaire et 20% de part d'énergie renouvelable (23% pour la France). Le second est le facteur 4 ou la division par 4 de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Il est évidemment trop tôt pour dire si l'objectif sera atteint en 2050 : trop de variables rentrent en ligne de compte et cet objectif peut par ailleurs être atteint par un effet non désiré comme une récession subie, forte et durable. Cependant, on peut déjà anticiper en prévoyant que l'objectif des « 3 fois 20 » ne sera pas atteint, puisqu'en France (et il n'y a pas de raison de penser que le Val d'Orge s'en distingue !), les émissions de GES sont en augmentation constante, principalement par le trafic routier (31% du CO₂ émis en France, 26% des GES) : véhicules légers et surtout le fret routier (poids lourds) qui augmente plus vite que le PIB depuis 2000. Par ailleurs, le BC® n'est qu'une « photographie » des émissions sur une année et ne précise pas la tendance sur plusieurs années, cette lacune - parmi d'autres - ne peut pas lui être reprochée puisque la question n'étant

pas posée. Des élus qui tablent plus sur le « temps court », imposé par les échéances électorales, peuvent-ils se préoccuper en même temps des objectifs à long terme ?

De ce point de vue, les mesures préconisées par les réalisateurs du Bilan Carbone® nous laissent perplexes. Ceux-ci préconisent comme seule solution d'avoir recours au covoiturage qui serait plus efficace que les transports en commun ! Notons aussi que les mots « piéton » ou « vélo » ou même « autopartage » n'ont pas été prononcés une seule fois ni par les présentateurs ni par les élus du Val d'Orge présents.

En réalisant un Bilan Carbone®, nos élus ne vont pas tarder à « communiquer » comme cela est préconisé dans les mesures à prendre, mais ils devront aussi agir en faisant face à leurs contradictions : le projet Valvert est un exemple d'une logique expansionniste teintée de « green-washing » qui accroîtra inévitablement les émissions des entreprises... mais il est vrai qu'il a été décidé de ne pas présenter les émissions des entreprises...

N'anticipons pas trop cependant. Le Bilan Carbone®, qui n'est qu'un diagnostic, doit déboucher sur **l'élaboration d'un plan climat** fixant les mesures à prendre pour les années à venir. L'ADEMUB ne manquera pas, au cours de ces travaux, d'apporter des propositions « courageuses » et constructives.

Eau Potable : Régie ou délégation de service public ? Le Val d'Orge devra choisir !

Le contrat de délégation de service public (DSQ) pour la distribution de l'eau potable de 9 communes de l'Agglomération du Val d'Orge avec la Lyonnaise des Eaux prend fin le 1^{er} mai 2017. La dixième commune, Leuville, est sous contrat avec Véolia jusqu'au 31 décembre 2018. L'Agglo du Val d'Orge, compétente en ce domaine, devra alors faire un choix entre le statu quo et le passage en régie (gestion directe).

L'alimentation en eau potable fait partie des compétences exercées par l'Agglo du Val d'Orge depuis le 1^{er} janvier 2001. Au Conseil Communautaire du 14 décembre 2011, il a été décidé d'engager un audit et des études jugées « nécessaires pour un choix motivé d'un mode de gestion à l'échéance des présents contrats » (coût 200.000 euros). **Il n'y aurait donc pas reconduction pure et simple des contrats actuels. Mais quels sont les choix possibles ?**

- **une renégociation avec les mêmes partenaires**, l'un et l'autre, comme Paris il y a quelques années, OU l'un contre l'autre : **Véolia CGE** (ex-Vivendi), premier distributeur d'eau au monde et **la Lyonnaise des Eaux-Suez**. A noter que la troisième multinationale de l'eau, la SAUR-Bouygues-Paribas est peu présente en Ile-de-France.
- **ou un retour à la régie publique de l'eau, comme Viry-Châtillon** (qui a fait l'économie d'un audit !).

Ce questionnement sur le mode de distribution de l'eau survient après la décision de **l'atelier citoyen sur l'eau de Morsang**, fonctionnant depuis 2007, d'étendre à l'Agglo sa réflexion sur le passage en régie publique. La réunion inaugurale avait eu lieu le samedi 8 octobre 2011 dans les locaux de l'Agglo, au Trianon de Villemoisson. Y ont participé notamment, Marjolaine Rauze, maire de Morsang, et Olivier Léonhardt, président de l'Agglomération du Val d'Orge. Coïncidence ? Olivier Léonhardt, à cette première réunion, semblait peu pressé d'ouvrir le débat, craignant sans doute un « effet d'annonce ». Quelqu'un dans la salle lui a justement fait remarquer qu'il ne l'avait pas craint pour le stade de rugby !

Cet atelier fonctionne sur le mode de l'Association E.A.U. (Elus, Associations, Usagers) à laquelle la ville de Morsang a adhéré. La deuxième réunion a eu lieu le 3 décembre au Plessis-Pâté et la troisième

le samedi 14 janvier à Villiers. A la prochaine réunion du samedi 7 avril 2012, il est espéré une représentation d'usagers, membres d'association et/ou élus, des villes de Plessis-Pâté, Leuville et Fleury- Mérogis, absentes le 14 janvier.

Il est aussi fait appel aux usagers pour faire remonter à « l'atelier » leurs



doléances concernant par exemple fuites et travaux rendus nécessaires par défaut d'entretien.

Les avantages de la régie

Le passage en régie publique de la distribution de l'eau potable est devenu un sujet d'actualité avec les précédents de Grenoble (2001), de Paris (2010) concernant 3.200.000 consommateurs. Dans tous les cas, selon Jean-Luc Touly, directeur de l'eau de la Fondation France-Libertés, cadre et délégué syndical chez Véolia, présent à la première réunion, ce retour en régie publique s'est traduit par une diminution du prix de l'eau. Il n'y a eu aucun retour en arrière.

Plus près de nous, outre le projet de l'agglomération d'Evry-Centre-Essonne pour le 1^{er} janvier 2013, nous avons l'exemple de Viry-Châtillon depuis janvier 2011. Désormais, à Viry, on ne paye plus d'abonnement, les 3 premiers mètres cubes d'eau par personne sont gratuits et trois tarifs différents sont appliqués selon qu'il s'agit d'un usage familial, industriel ou administratif. De plus, les tarifs sont progressifs et non plus dégressifs : plus on consomme, plus le

m³ est cher. Ce qui met le m³ à 1,10• pour un «adhérent» utilisant moins de 120m³ par an, soit 37% d'économies réalisées ! Pour comparaison, à Brétigny, l'auteur de cet article le paye 2,568 euros. Pour ce faire, Viry avait profité de la fin du contrat de Véolia avec le SEDIF (*Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, qui regroupe 144 communes et dont le Président souhaitait poursuivre avec une multinationale*) pour transférer la compétence «Eau Potable» à l'agglomération, avec création de la régie publique Eau des lacs de l'Essonne. Tout cela au terme des réflexions d'un groupe de travail et d'un vote citoyen. L'eau est pour le moment achetée à la Lyonnaise en attendant de profiter du passage sur le territoire de l'Agglo de l'Aqueduc de la Vanne pour passer contrat avec Eau-de-Paris, et ce, dès cette année. L'autre projet serait d'acheter, avec les autres agglomérations intéressées (Evry-Centre-Essonne et le Val d'Orge) une usine privée de potabilisation de l'eau ou d'en construire une.

La délégation de distribution de l'eau potable pose un autre problème que la surfacturation et l'opacité des comptes. C'est celui de l'entretien des canalisations (patrimoine public) pour lequel les multinationales ne constituent pas de provisions suffisantes, provisions qu'elles transforment parfois en assurances dont elles utilisent les fonds librement. Les fuites sont deux fois plus importantes que dans les secteurs en régie publique : elles augmentent les profits des multinationales puisqu'elles sont payées par les consommateurs ! La porosité des tuyaux rend obligatoire l'augmentation des produits désinfectants (eau de javel, le plus souvent). Et l'on risque ainsi l'accident, qui va rendre nécessaires des travaux qui seront, eux, à la charge des propriétaires, c'est-à-dire les communes ou les agglomérations. Cela n'empêche pas Veolia de remplir nos boîtes aux lettres de proposition de Contrat d'Assistance

«Plomberie et Evacuation» pour nos canalisations privées. Rappelons que la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 affirme le droit à l'eau potable et à l'assainissement pour chacun et dans des conditions économiquement acceptables par tous ; que depuis juillet 2010, l'eau fait partie des Droits de l'Homme (ce qui n'a pas empêché une multinationale d'obtenir la fermeture des bornes d'eau gratuites à Soweto pour... concurrence déloyale! ; que les consommateurs ont un droit de regard par l'intermédiaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

2017, c'est demain, et après des élections municipales où la question de la régie publique de l'eau potable mériterait d'être posée. Affaire à suivre !

Quelques chiffres...

1.000.000 de kilomètres de canalisations en France, patrimoine à conserver pour nos enfants.

L'eau est consommée à 70% par l'agriculture (le plus gros consommateur), à 22% par l'industrie (le plus gros pollueur) et à 8% par les ménages. Soit, pour ces ménages français, 150 litres par jour et par personne en moyenne, 54 m³ par an et une facture annuelle de 183 euros. Un Américain consomme, lui, en moyenne 600 litres par jour, et un habitant du Sahel, 10 à 20 litres. L'OMS a fixé à 40 litres par jour (15 m³ par an) la quantité d'eau nécessaire à vivre sa vie dans la salubrité et la dignité.

Brèves

Révision du PLU de Brétigny : C'est parti !

Bien que récent, le plan local d'urbanisme (PLU) de Brétigny, document qui fixe la destination et les règles d'aménagement de chacune des parcelles de notre territoire, va être révisé. Outre les aménagements en cours (dont le quartier Clause/ Bois Badeau) qui ont contraint la Ville à procéder déjà à plusieurs modifications de son document d'urbanisme, il fallait tenir compte de la future destination des terres de la base aérienne et tenter de mettre un frein à la densification actuelle en marche dans toute la ville, le centre comme les quartiers périphériques. Si les élus avaient suivi les conseils de l'ADEMUB lors de l'élaboration de l'actuel PLU, nous n'en serions pas là. Il est vrai que le projet de Grand Paris qui va conduire à une forte densification de la petite couronne parisienne devrait inciter nos communes de la grande couronne à ralentir sérieusement le mouvement de densification chez elles. En sa qualité d'association agréée, l'ADEMUB sera associée à l'élaboration du PLU et ne manquera pas de faire connaître son point de vue. Elle insistera tout particulièrement sur la mise en application des nouvelles règles en matière de biodiversité et de continuité biologique (trames vertes et trames bleues), avec, notamment, une augmentation des surfaces boisées classées.

Planning du PLU : actualisation du diagnostic (février 2012) ; réflexion sur le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) fixant les grandes lignes du projet (2ème trimestre 2012) ; zonage et règlements (3ème trimestre 2012). Adoption : fin 2012.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'ADEMUB

Le samedi 11 février 2012

à 14 heures 45, Salle Robert Barran

(Rue du Bois de Châtres, à côté de l'école Langevin-Wallon)

Rapports d'activité et d'orientation.

Rapport financier, budget prévisionnel et fixation de la cotisation 2013.

Renouvellement partiel du Conseil d'administration.

à 16 h 45, suite à l'Assemblée Générale,

Débat public

« Terres agricoles ou terres à béton »

Avec la participation de Michel RIOTTOT, Président d'Ile-de-France Environnement

2012 sera l'année des 20 ans de l'ADEMUB !

Pour vous remercier de votre soutien tout au long de ces années, l'ADEMUB vous propose une « sortie nature » en baie de Somme dans le **Parc Naturel du Marquenterre, le samedi 2 mai prochain.**

Aidés par des guides naturalistes, vous pourrez y observer de nombreux oiseaux migrateurs (plus de 340 espèces d'oiseaux y ont été recensées). Cette journée devrait être riche en échanges et en émotions.

- Tarif adhérent : 15 euros par personne / Non adhérents : 25 euros par personne
- Départ de Brétigny en car 7 h.
- Visite du parc de 10 à 13 h. (Pique nique à Saint-Valéry-sur-Somme, à prévoir par chacun).
- Retour à Brétigny pour 20 h.

Si cela vous tente, remplissez le bulletin disponible sur le site de l'ADEMUB

Les inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles

Qui a besoin d'une ligne TGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon ?

A Brétigny et dans la région, nous allons plus souvent à Paris qu'à Lyon. Nous avons plus besoin d'une ligne C qui réponde à nos attentes que de cette ligne TGV supplémentaire. Et ce besoin d'amélioration du transport régional se ressent à Paris comme à Lyon, tout comme à Orléans et Clermont.

Depuis quelques mois s'est développé un processus de « concertation » autour du projet de **ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon**, identifié par le sigle LGV-POCL. Ce projet vise à répondre à la « prochaine » (2025) saturation du TGV sud-est, sur le segment Paris-Lyon, en offrant une alternative permettant au passage de « désenclaver » la région Centre. Le parcours Paris-Austerlitz-Clermont ne doit pas dépasser 1h55, condition *sine qua non*, estime-t-on, pour assurer la rentabilité de l'investissement.

Ce projet passe par la création de **deux voies supplémentaires sur la section Juvisy-Paris** déjà saturée, pour tirer parti de la gare grandes lignes de Paris Austerlitz actuellement sous-utilisée, et par une interconnexion au sud de Paris, reliant le réseau atlantique au réseau sud-est, avec une gare principale à Orly.

(Document RFF - caractérisation des scénarios)

pour sortir de terre au sud de la base aérienne de Brétigny.

Nous découvrons dans ces documents que d'importants travaux (d'un montant de 200 millions d'euros) seront programmés sur 2017 pour améliorer à Brétigny la séparation des lignes Etampes et Dourdan avec « la création de trois ouvrages d'art pour supprimer les conflits de cisaillement ».

RFF indique que « quel que soit le principe retenu, **il est prévu de construire deux voies nouvelles jusqu'à la gare d'Austerlitz**, soit par élargissement de la plate-forme de la ligne existante, soit en tunnel sur tout ou partie du parcours. »

Notons en outre que contrairement à ce que suggère le sigle « POCL », la ligne LGV passerait au nord de Vichy ; Clermont se raccorderait à la grande vitesse par ligne classique, sans constituer une étape vers Lyon.

tronçons TGV sur trente ans, **pour un coût global de 103 milliards d'euros**. Ces projets ont été conçus avant la crise, quand le crédit aux organismes publics était relativement bon marché et abondant. Mais, entre-temps, l'endettement public a augmenté d'environ 460 milliards d'euros, et on peut s'attendre à de nouvelles augmentations des taux d'intérêt.

De surcroît, un rapport parlementaire sur le « schéma de nouvelles infrastructures de transport » a critiqué le choix de privilégier de nouvelles lignes plutôt que de rénover le réseau existant. Les LGV représentent en effet près de 70 % des sommes engagées pour le ferroviaire. Les dettes de la SNCF et de RFF pourraient exploser.

Il semble souhaitable de réduire la voilure d'autant que « TGV » ne signifie pas nécessairement « équilibre financier ». Ainsi le directeur commercial du TGV Est constatait « *Le TGV Est est un succès commercial éclatant, mais il n'est pas rentable* ». Le président de la SNCF lui-même, Guillaume Pépy, indiquait que la rentabilité du tiers des lignes de TGV existantes ne serait pas assurée. Dans ce contexte, l'option LGV pour le POCL est-elle pertinente ?

Les LGV se heurtent à une contradiction : pour rouler vite, il faut limiter les escales. Est-ce vraiment la bonne solution en terme d'aménagement du territoire, d'autant qu'il est possible de dépasser les 200 km/heure en améliorant le réseau existant, la signalisation, et en changeant le matériel roulant. La grande vitesse est une illusion. A l'heure où l'argent coûte cher, il est préférable d'améliorer le réseau existant dans la région Centre...

D'ailleurs RFF le signale : « *une LGV ne suffit pas pour faire du développement. Montbard, Le Creusot, voire Vendôme ou le Futuroscope, n'ont pas ou que peu bénéficié d'effets significatifs en termes d'aménagement et de développement du territoire* ». La plupart des villes du Centre, à défaut



L'ensemble de ces investissements représenterait un total approximatif de 12 ou 13 milliards d'euros à l'horizon 2025. Mais un rapport récent de la Cour des Comptes met en évidence un quasi doublement des coûts prévisionnels des projets publics !

Parmi les différents tracés sud-franciliens « proposés », deux emprunteraient un tunnel depuis Paris

A titre documentaire nous vous livrons (page 6) le scénario « ouest-sud ».

Si nous sommes favorables au développement des transports en commun, nous avons de nombreuses réserves sur la LGV POCL.

Le projet POCL est à recadrer dans un contexte plus vaste, celui des projets TGV du Grenelle de l'environnement, qui prévoit une quinzaine de nouveaux

d'être des métropoles régionales, entrent dans cette typologie.



Un impact environnemental fort

En dépit des précautions qui seraient prises pour minimiser l'impact d'un tel projet, les nuisances provoquées par la présence d'une ligne de TGV sont importantes : bruit, grave perturbation de la faune et de la flore, rupture sur une distance importante de 500 km de la continuité biologique. La réalisation d'une ligne nouvelle de TGV sur 500 km représenterait grosso modo la destruction de 15.000 à 20.000 ha, essentiellement au détriment de terres agricoles.

Penchons-nous maintenant sur le secteur local et regardons les tracés proposés :



Sur ces quatre propositions, les tracés C et D sont déjà écartés devant la

vive protestation des élus et des associations du parc régional du Gâtinais.

Les deux restants, qui se raccordent sur Brétigny, menacent le plateau de Vert-le-Grand : ils ont également un impact très fort sur l'environnement, notamment parce que les continuités écologiques, comme celle de la vallée de la Juine, sont orientées est-ouest. De surcroît, le plateau n'est pas un désert, tant s'en faut.. Plusieurs villes seront directement menacées par cette ligne.

Au regard des enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux que nous venons d'évoquer, **nous demandons que le projet de ligne à grande vitesse POCL soit purement et simplement abandonné au profit**

d'investissements importants dans la modernisation des lignes existantes.

Lignes sur lesquelles la vitesse et les performances doivent pouvoir être améliorées, la priorité étant donnée, par ailleurs, aux lignes transversales et interrégionales, ainsi qu'aux réseaux de desserte locale. Sans oublier la modernisation et le développement du fret, qui reste sinistré dans notre pays.

Pour nous, l'amélioration des liaisons entre Paris et Juvisy est une priorité. **Le sextuplement** des lignes qu'emprunte le RER C entre Juvisy et Paris doit être réalisé dans les délais les plus brefs et, pourquoi pas, par le percement d'un tunnel dédié au trafic grande lignes et régional.

Le prix du logement fait aussi partie du problème : moins élevé, il permettrait à beaucoup d'habiter plus près de leur lieu de travail, ce qui réduirait la saturation des transports. En économie comme en écologie, tout est interdépendant. Des éléments de solution à la situation de plus en plus critique des transports sont aussi à rechercher en dehors de ce secteur : ceci est un appel à la réflexion collective !

(NB : Documents graphiques RFF)

Brèves

Du compost avec les déchets des cantines

Première en France : la ville de Brignoles (Var) a démarré le compostage des déchets fermentescibles des cantines de ses établissements scolaires. Les scolaires participent eux-mêmes à l'opération en apprenant à verser leurs déchets dans un bac ad hoc, lequel bac est ensuite acheminé par véhicule électrique jusqu'à un local. Ce local, dont le toit est couvert de panneaux photovoltaïques abrite un composteur électromécanique. Celui-ci reçoit les déchets et les transforme en deux semaines en un compost d'excellente qualité. Compost qui est ensuite utilisé par les jardiniers de la ville comme engrais naturel dans les serres municipales et dans les parterres. Cette action exemplaire devrait être reprise systématiquement dans toutes les cantines de France, notamment celles de Brétigny, ce qui permettrait de réduire le volume des ordures ménagères de millions de tonnes, en apportant à nos collectivités un amendement naturel de qualité.

Aménagement de voirie autour du pont du Cinéma

Après le doublement de ce passage sous la voie de chemin de fer, une révision complète des aménagements de voirie s'avérerait nécessaire. Ceux-ci doivent en effet tenir compte non seulement de ces nouvelles voies et des deux giratoires imposés de part et d'autre, mais aussi des nouvelles dispositions du Code de la route introduisant de nouvelles règles pour les déplacements des usagers vulnérables que sont les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes. Une réunion publique a été organisée par l'Agglo du Val d'Orge et la Ville de Brétigny, le 24 novembre dernier, pour présenter les grandes lignes d'un avant-projet qui a laissé pas mal d'interrogations. Se posent, entre autres, des problèmes d'accessibilité pour les fauteuils roulants, de sécurité et de confort pour les piétons, et de confort, de cohérence et de continuité des itinéraires pour les cyclistes. Nous avons donc, après un examen approfondi de ce document, obtenu une rencontre avec les services de la Ville et de l'Agglo pour fin janvier. Nous ferons part ultérieurement des résultats de cette concertation.

Base aérienne : l'agriculture biologique prend l'avantage

On a pu assister à un revirement intéressant des élus de l'Agglo concernant le projet de la Chambre d'Agriculture de création d'un pôle agricole biologique de 100 ha sur les terrains de la base aérienne. Après avoir combattu frontalement ce projet jugé « pas-assez-créeur-d'emplois », il aura fallu l'intervention du président de la Région Ile-de-France et des Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement pour que les élus de l'Agglo amorcent un repli stratégique.

Dans le dernier «Ademub infos», nous rappelions que sur les 750 ha de la base aérienne de Brétigny-Plessis-Pâté, **300 hectares allaient être cédés pour l'Euro symbolique à l'Agglo du Val d'Orge en 2012** (aux dernières nouvelles, ce serait plutôt 320 ha).

sur la zone militaire afin de faciliter la mise en œuvre de leurs futurs projets.

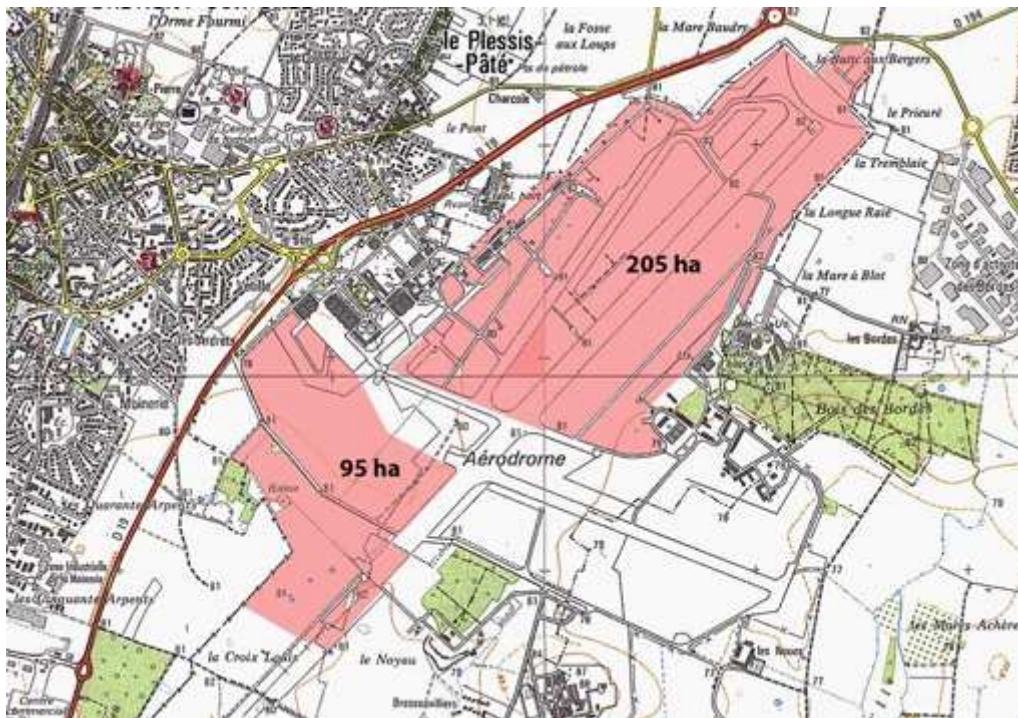
Exit le stade de rugby !

Nous savons depuis la mi-décembre que la candidature de l'Agglo a été écartée définitivement de la sélection pour

frontalement ce projet jugé « pas-assez-créeur-d'emplois », il aura fallu l'intervention du président de la Région Ile-de-France et des Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, alertés par le mouvement associatif dont l'ADEMUB, pour que les élus de l'agglo amorcent un repli stratégique et annoncent en octobre dernier : « A l'occasion des discussions sur l'avenir des terrains de la Base Aérienne, les élus du Val d'Orge se mobilisent avec l'Etat, la Chambre d'Agriculture et l'INRA, pour permettre la réalisation d'un projet d'agriculture biologique sur le site ».

Dont acte et tant mieux !

Aux dernières nouvelles, la surface réservée pour ce projet aurait été fixée, après d'âpres négociations, à 80 ha et sa réalisation appelée à faire l'objet d'un partenariat entre Région, Département, Agglo et Chambre d'agriculture. Mis à part la diminution de 20 ha que nous regrettons, l'ADEMUB est tout à fait satisfaite de cette évolution, car ce projet répond parfaitement aux



Evidemment, les problèmes de gardiennage et de dépollution du site (hydrocarbures et explosifs de la dernière guerre) estimée à 35.000 euros l'hectare, seront à la charge de nos communes.

Officiellement, rien n'est encore décidé sur l'avenir de ces terrains mais, en coulisses, les pressions sont fortes et les discussions animées, car les enjeux économiques et environnementaux sont énormes, au niveau local et même régional.

Rappelons que ces 300 hectares sont en deux parties disjointes : à l'ouest, 95 ha côté « Brétigny » et à l'est, 205 ha côté « Plessis-Pâté », ces deux surfaces étant séparées par la zone centrale qui restera militaire. Cette séparation en deux zones a été contestée par les élus de l'Agglo qui ont demandé (et semble-t-il obtenu) la création d'un droit de passage

l'accueil du grand stade de la Fédération Française de Rugby, prévu pour 2017. Cette candidature, qui envisageait la construction d'un stade de 80.000 places sur une vingtaine d'hectares de la base aérienne, n'enthousiasmait pas franchement l'ADEMUB. Elle appartient maintenant au passé.

Reste encore la candidature de la Fédération Française de Roller qui propose de créer sur le site le « Clairefontaine du roller ». Nous aurons sûrement des précisions sur l'avenir d'un tel projet pour notre prochain bulletin...

Revoilà le pôle agrobiologique !

Plus intéressant est le revirement des élus de l'Agglo concernant le projet de la Chambre d'Agriculture interdépartementale qui est de créer un pôle agricole biologique de proximité sur 100 ha. En effet, après avoir combattu

attentes du Plan BIO de l'Etat et de la Région, et du Grenelle de l'Environnement.

Quid du Centre de Consultations médicales de l'ex-CEV ?

Bien que ce soit un peu en marge des préoccupations de l'ADEMUB, il nous faut dire un mot sur l'avenir du Centre médical (ex-dispensaire du CEV), lui aussi menacé de fermeture par l'Etat. Pourtant, dans plusieurs spécialités médicales, de nombreuses personnes s'y font encore soigner selon les tarifs minimum de la Sécurité sociale.

Comme d'autres associations ou élus sensibilisés à cette question sociale (dont les maires de Brétigny et de Plessis-Pâté), l'ADEMUB est pour le maintien de ce Centre de Consultations, si possible son transfert au centre ville avec, pour

préalable, son inscription au Contrat de redynamisation de la Base Aérienne 217. Précisons que ce contrat Agglo-Etat, qui doit théoriquement compenser financièrement le départ des militaires, doit être signé fin mars 2012.

Que faire des 220 ha restants ?

Considérons que 80 hectares sur les 300 revenant à l'agglo sont définitivement acquis au projet de Pôle agricole biologique. Il reste 220 hectares dans le collimateur des bétonneurs ! Que vont-ils en faire ? Si rien n'est officiellement décidé, il nous suffit de lire entre les lignes des interventions publiques des responsables pour voir où vont leurs préférences. Écoutons d'abord Olivier Léonhardt, le président PS de l'Agglo qui disait il y a quelques mois : « *Nous ne prendrons pas de décision hâtive, il faut penser ce territoire dans son ensemble. De grandes entreprises sont aussi attendues sur cet espace, qui doit générer des emplois* ». Le même, s'exprimant dans le bulletin « *Vivre à l'agglo* » de décembre 2011-janvier 2012 déclare : « *Il nous faudra initier dès 2012 la reconversion des 300 ha de terrains de la base aérienne de Brétigny/Plessis-Pâté. L'aménagement d'un tel espace concerne toutes les villes membres et l'ensemble des Valdorgiens. C'est une opportunité sans précédent de réaliser des projets qui répondent aux besoins de notre territoire et qui offriront des perspectives aux Valdorgiens d'aujourd'hui comme de demain* ». Derrière ces propos sibyllins, on sent bien que la préservation d'espaces agricoles et

naturels n'est pas vraiment au centre de ses préoccupations.

Plus concrètement, l'Agglo, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et l'Agence pour l'Économie en Essonne (AEE) ont signé le 29 septembre 2011 une convention surtout axée sur les parcs d'activités, la logistique et le projet Val Vert-Croix Blanche, mais dans lequel il est précisé que « *la fermeture prochaine de la base aérienne 217 est un enjeu majeur pour le département qui mérite une démarche spécifique de soutien de l'Agence à l'Agglomération, en priorité sur les 95 ha de la partie ouest du site de Brétigny* ».

Bref, hormis le pôle biologique qui a été quasiment imposé aux élus locaux, la tendance va plutôt vers l'industrialisation du site alors que la zone commerciale Val Vert – Croix-Blanche (70 hectares de terres agricoles bétonnées) n'a même pas encore vu le jour et éprouve quelques difficultés à trouver des entreprises pour s'y installer. Seul point positif, « *tant que les activités n'auront pas été mises en place et les terrains occupés, ceux-ci demeureront en exploitation agricole comme ils le sont aujourd'hui* » nous a dit récemment Sylvain Tanguy, maire du Plessis-Pâté.

Mais cela ne saurait nous satisfaire. À l'heure où la priorité doit aller à la sauvegarde des terres agricoles et au développement de l'agriculture biologique et d'activités de transformation de proximité pour assurer notre souveraineté alimentaire, il n'est pas question

d'accepter l'aliénation de surfaces agricoles supplémentaires. Quant aux activités de recherche agronomique, elles devront être prises en charge sur les 250 ha du site destinés à l'INRA, qui devra consacrer une bonne part de ces activités à la recherche en agrobiologie, conformément aux orientations du Grenelle de l'Environnement.

Affichage illégal : Brétigny prépare un nouveau règlement

Une rencontre avec les responsables urbanisme et développement économique de la Ville nous a permis de connaître leurs objectifs dans le domaine de l'affichage.

La Ville a la volonté de faire payer la TLPE (taxe locale sur les publicités extérieures) aux annonceurs légaux, essentiellement sur les panneaux 4 x 3. Elle perçoit déjà une taxe, pour un montant d'environ 20.000 euros par an. Mais un cabinet d'études, déjà choisi, va recenser toutes les publicités et enseignes de la ville afin d'établir cette nouvelle TLPE (applicable en 2013) et de ne pas laisser des annonceurs passer entre les mailles du filet. Ce recensement, dont le résultat est attendu en juin, sera suivi de la modification du règlement local de publicité. Il est prévu que nous soyons invités à participer aux réunions organisées entre le cabinet d'études et la Ville. La municipalité ayant la possibilité d'établir un règlement moins contraignant que le code de l'environnement national, ce qui est déjà le cas, nous serons donc vigilants sur les révisions proposées. Nous avons pointé l'importance de prendre des arrêtés exigeant le démontage des panneaux qui s'avèreraient illégaux.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2012

3 tarifs de cotisation annuelle :

Simple **15 euros** - couple **22 euros** - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement)**

ADEMUB - Président : Dominique Deboise - Siège : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2012. Ci-joint ma cotisation de Euros

(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 01 64 56 36 17 ou au 01 60 84 19 10